

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 NOVEMBRE 2022 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, MEUNIER Thierry, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BRUNET David.

Absents excusés : MM. BERNARDIN Ludovic (procuration à M. ANTUNES Fernand), BUFFARD Frédérique (procuration à Mme GARRACHON Annie), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY Didier), M. ROSSIGNOL Alexis arrivé à 20H30 (procuration à Mme FERREIRA), Mme FALKENAU Carole.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du conseil du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle les décès survenus récemment :

- M. Jean COURTADON, père de Mme Hélène COURTADON, adjointe au Maire,
- M. Lucas LACOLOMBE lors d'un accident de voiture,
- Mme Yolande BERNARDIN, mère de M. Ludovic BERNARDIN, Conseiller municipal.

Le Maire et le Conseil municipal adressent leurs sincères condoléances aux familles endeuillées.

Il présente au Conseil municipal Mme Patricia Giraud venue assister à ce conseil municipal, future Secrétaire Générale, qui prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle vient de la mairie de Cisternes-la-Forêt. Elle est attachée territoriale et connaît bien le fonctionnement des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil municipal se présentent chacun à leur tour.

### DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

N° mandat	ORGANISME	OBJET	MONTANT
675	MANUTAN	Tables et chaises école maternelle	1 142.99 €
678	ARNAULD Stephan	Maintenance informatique écoles	1 080.00 €
706	COUDERT	Aménagement voirie lot les Frênes	9 397.50 €
726	FLO ELEC	Prise Karsher local technique	152.40 €
738	HDA	Dératisation réseaux communaux	1 280.40 €
739	ECF	Formation permis agent communal	2 030.00 €
745	NOREMAT	Couteaux pour broyeurs	644.40 €
746	MANUTAN	Mobilier école élémentaire	214.95 €
763	NOTAIRES Volvic	Acquisition terrain Moutarde	2 259.84 €

### TRAVAUX :

#### Cabane de chasse :

Avancée des travaux : une rencontre a eu lieu avec la société de chasse pour délimiter l'implantation des algecos. L'équipe technique fera ensuite le terrassement, les fouilles pour le local ainsi que pour les réseaux. La société de chasse s'engage à couler les fondations nécessaires pour poser les locaux.

#### Eclairage public :

Le Maire fait un point sur l'évolution énergétique de la commune.

- Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2022 avec le TE63 et l'entreprise SOBECA.
- Dossier VOLTERRES suite à l'augmentation des coûts de l'électricité et le courrier qui leur a été adressé.
- Illuminations de Noël,
- Projet Secteur la Brousse : il a été demandé à SOBECA d'avancer sur le projet pour présenter les éléments lors de la réunion.
- Réfection éclairage du complexe sportif, présentation du projet avec le retour éventuel de l'ANS,
- Traverse de Boucheix : projet de carrefour à feux en discussion.

#### PISTES DE TRAVAIL :

- Travail de la commission sur les bâtiments communaux (éclairage, chauffage),
- Répartition des bâtiments sur 1 ou 2 Conseillers pour suivi des consommations.
- Courrier aux associations et aux directrices d'écoles pour incitation aux économies,
- Voir autres possibilités de réduction.

#### VOIRIE 2023 :

Dans la programmation de la voirie communale 2023, trois secteurs ont été identifiés : la 3ème tranche de Sagnes, la rue du Moulin et une partie de la rue des Noyers. Selon le budget 2023 et la participation éventuelle de la Communauté de communes CSM, un secteur supplémentaire pourrait être rajouté.

Dans le cadre de la voirie 2023, un aménagement sera réalisé à l'entrée de Boucheix avec l'implantation d'une écluse pour le ralentissement des véhicules.

**PROJETS :**

**Nouvelle Mairie :**

Point d'avancement des travaux de la future mairie : une réunion de chantier a eu lieu le matin même comme chaque mardi pour l'évolution des travaux. L'entreprise de gros-œuvre a réalisé la dalle au sol de l'habitation. Dès cette semaine, l'entreprise passe dans la partie « grange » avec démolition des murs intérieurs.

**Maison de santé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement du projet. Une réunion a eu lieu avec le cabinet d'architectes et les entreprises pour le début des travaux. Ceux-ci devraient commencer en décembre avec la mise en place du chantier et le terrassement par l'entreprise Besançon.

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**

**Décision modificative n° 1 sur le budget communal :**

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention : M. Philippe JOUBERTON, approuve la décision modificative d'augmenter les crédits à l'article 2041582 insuffisants pour mandater une facture du SIEG d'un montant de 34 943.64 €.

**Travaux de la nouvelle Mairie : Avenant N° 2 pour le Lot 01 :**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n° 2 d'un montant total de 3 575 € HT, soit 4 290 € TTC, concernant des travaux supplémentaires : rehausse de la fenêtre de la façade côté jardin et la création de 3 allèges de fenêtres.

**Travaux de la nouvelle Mairie : Déplacement du coffret électrique :**

Pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle Mairie, le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner les devis d'ENEDIS pour le déplacement du coffret électrique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retenir le devis d'ENEDIS d'un montant de 6 588.50 € HT soit 7 906.20 € TTC.

**Construction de la Maison de santé : Mission SPS :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet QUALICONSULT pour une mission SPS au prix de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

**Lots pour tombola de Noël :**

Une tombola est organisée par la Commission Animation pour les fêtes de Noël avec un tirage au sort. Les lots seront 2 places pour le Vélorail, Panoramique des Dômes pour 4 personnes, Volcan de Lemptégy pour 8 personnes, Maison de la Pierre de Volvic pour 8 personnes, Jeux de société ...

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le règlement des divers lots acquis pour la Tombola des fêtes de fin d'année 2022.

**Motion de la commune des ANCIZES-COMPS sur les finances locales :**

A l'initiative de l'Association des Maires de France, le Conseil municipal des ANCIZES-COMPS adopte à l'unanimité une motion sur les finances locales, en raison d'une situation de crise économique et financière sans précédent, qui va impacter les comptes des collectivités locales.

La présente délibération sera transmise au Préfet du Puy-de-Dôme et aux parlementaires du département.

**Petites Villes de Demain : Schéma directeur d'attractivité :**

Le Maire rappelle la délibération du 05 juillet 2022 concernant une étude « Plan Guide » dans le cadre du « schéma directeur d'attractivité ». Avec l'appui de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, un appel à candidatures a été lancé. Plusieurs cabinets d'étude ont répondu. C'est le Cabinet « Atelier du Rouget Simon Teyssou et Associés » qui a été retenu pour un montant d'honoraires de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC. Des subventions ont été accordées par le Conseil Départemental 63 et la Banque des Territoires à hauteur de 32 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du Cabinet « Atelier du Rouget Simon Teyssou » pour un montant de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC. le coût pour la commune s'élève à 8 000.00€

### **AFFAIRES FONCIERES :**

#### Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- AM 184 d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €
- AV 401 d'une superficie de 625 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 158 000 €
- AN 431 d'une superficie de 663 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 13 800 €
- AV 471 d'une superficie de 662 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 14 000 €
- AV 470 d'une superficie de 393 m<sup>2</sup> avec habitation au prix de 12 000 €.

#### Vente de terrains :

Des compromis de vente pour le lot 10 du lotissement les Frênes et les terrains des Charmilles sont en cours de signature.

### **ASSAINISSEMENT :**

#### Prix assainissement Sioule et Morge pour 2023 :

Ce sujet sera reporté au prochain conseil en raison du manque de données fournies par le Syndicat Sioule et Morge.

#### Participation pour assainissement collectif :

Le Maire rappelle que la participation pour assainissement collectif a été fixée à 850 € par délibération du 18 décembre 2018. La participation ne couvre pas le coût des travaux d'extension et de raccordement. Une augmentation est proposée.

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention : M. Jacques MOREAUX, décide de fixer la participation pour assainissement collectif à 1 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Adoption du rapport du prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 :

Les données de ce rapport sont fournies par le Syndicat Sioule et Morge, gestionnaire du réseau d'assainissement depuis le 08 juillet 2021. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRILLES SIOULE ET MORGE :**

#### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Le Maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 24 octobre 2022 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges de deux compétences :

- Transfert de charges pour la compétence restauration scolaire : modification de la clause de revoyure de mars 2020 pour la commune de LOUBEYRAT
- Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2022 ou 2023) pour certaines communes (Saint-Pardoux et Saint-Hilaire-la-Croix)

Deux communes ont souhaité procéder à des ajustements de transfert de charges concernant la compétence voirie.

En séance du 24 octobre 2022, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus.

#### Partage de la taxe d'aménagement à compter de l'exercice 2022 :

Les règles de la taxe d'aménagement ont été modifiées par l'article 109 de la loi de finances 2022 concernant le partage entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent.

Les délibérations concernant le partage de la taxe d'aménagement de 2022 entre les communes et leur communauté doivent intervenir d'ici le 31 décembre 2022 pour une application dès 2022, de même que celles de 2023 doivent intervenir d'ici le 31 décembre 2022 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

En 2019, la communauté de communes et les communes concernées ont délibéré de manière concordante pour la mise en place d'un reversement de la taxe d'aménagement au titre des dépenses d'aménagement des zones d'activités intercommunales.

S'appuyant sur le fait que les dépenses d'équipements des zones d'activités intercommunales constituent une charge relevant de l'EPCI, et après concertation à l'occasion d'une conférence des maires qui s'est tenue le 17 octobre 2022, il est proposé de prendre en compte les dépenses d'aménagement des zones d'activités comme critère pour fixer la répartition de la taxe d'aménagement. Les conventions de reversement TA conclues précédemment sur ce principe continuent de s'appliquer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le principe de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes selon la règle suivante :

- Est reversé à l'EPCI une partie du produit de la taxe d'aménagement adossé aux autorisations d'urbanisme accordées dans le périmètre des opérations d'aménagement des zones d'activités intercommunales.
- Cette répartition s'applique pour l'exercice 2022 et 2023 et les exercices suivants, sauf si une délibération venait à modifier ultérieurement cette répartition.

#### **SIEG / TE Energie :**

##### Aménagement BT de la Cité de la Brousse :

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'aménagement Basse Tension de la Cité de la Brousse. L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 45 000 € HT. La participation de la commune est de 22 500 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet avec 16 voix pour et 1 abstention : M. Philippe JOUBERTON.

##### Enfouissement des réseaux Télécoms Cité de la Brousse :

Il est nécessaire de prévoir également l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques. L'estimation des travaux est de 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC.

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet avec 16 voix pour et 1 abstention : M. Philippe JOUBERTON.

##### Travaux d'éclairage suite aménagement BT Cité La Brousse :

Suite aux travaux d'aménagement BT et d'enfouissement des télécommunications, des travaux d'éclairage public sont prévus. L'estimation globale des travaux s'élève à 29 000 € HT. La participation de la Commune est de 14 502.40 €.

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet avec 16 voix pour et 1 abstention : M. Philippe JOUBERTON.

##### Travaux d'éclairage public Complément route des Fades :

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec une estimation globale des travaux s'élevant à 8 600 € HT. La participation de la Commune est de 4 300.48 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

##### Eclairage voie d'accès futur EHPAD :

La réalisation des travaux d'éclairage public de la voie d'accès au futur EHPAD a été estimée par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme à 17 000 € HT, avec une participation de la Commune de 8 501.44 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Récapitulatif des travaux de Territoire d'Énergie

La Brousse	Aménagement BT	22 500 €
La Brousse	Télécoms	16 000 €
La Brousse	Eclairage public	14 502 €
Route des Fades	Complément éclairage public	4 300 €
Voie d'accès EHPAD	Eclairage public	8 501 €
	TOTAL	65 803 €

**SYDEM : mise en place de bacs dans les cimetières :**

La commune doit conventionner avec le SYDEM pour l'aménagement des cimetières en collaboration avec le SYDEM et les services techniques.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Projet de transformation de la cabine téléphonique en kiosque à livres,
- Compte-rendu de la réunion publique du Projet d'aménagement du bourg du 18 novembre,
- Compte-rendu de la collecte de la banque alimentaire des 25 et 26 novembre 2022,
- Réunion mercredi 07 décembre 2022 au camping pour travaux PMR de 2023,
- Bulletin municipal en cours d'élaboration,
- Projet d'installation du pilon, en cours.
- Repas de la Sainte Barbe le 10 décembre 2022 à 18h30 : présence du Maire et d'une Conseillère déléguée,
- Marché de Noël le 17 décembre 2022 de 16h à 23 h, avec participation d'au moins 24 exposants,
- Organisation d'une manifestation pour les nouveaux habitants et les nouveaux-nés,
- Vœux du Maire le samedi 07 janvier 2023,
- Réunion avec les services de La Poste pour l'installation de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la nouvelle Mairie,
- Question de M. Jacques MOREAUX : date précise de l'extinction de l'éclairage public. Elle n'est pas encore connue avec certitude mais se situerait aux alentours du 15-20 décembre 2022. Une réunion est prévue avec l'entreprise SOBECA pour déterminer les horaires d'extinction et la date de mise en place.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.